



Municipalité Ascot Corner

JOURNALIER / PRÉPOSÉ-E AUX PARCS

Sous la responsabilité administrative de la direction, la ou le journalier/préposé-e aux parcs accomplit les tâches suivantes :

- Entretien général des parcs, des terrains et des équipements municipaux
- Entretien des pelouses de tous les espaces municipaux
- Dénéigement, entretien et surveillance des patinoires municipales et de ses accès
- Entretien et réparation des chemins, rues, trottoirs, stationnements et autres espaces ainsi que des réseaux d'aqueduc et d'égout
- Utilise les équipements légers lorsque requis pour exécuter les travaux

La ou le journalier/ère préposé-e aux parcs effectue toute autre tâche connexe demandée par la direction.

Qualifications de base

- Secondaire V
- Permis de conduire classe 5 (classe 1 ou 3 un atout)

Description d'équipement léger

- Tracteur de ferme ou l'équivalent
- Tracteur à pelouse ou l'équivalent

Début de l'emploi : Dès que possible

Statut de l'emploi : Salarié-e permanent

Nombre d'heures / semaine : 40 heures

Rémunération : selon la convention collective en vigueur

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae **avant le 2 février 2021 à 12h00** avec la mention « Journalier préposé-e aux parcs » à l'attention de Jonathan Piché, Directeur général, par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité d'Ascot Corner, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec, J0B 1A0 ou par courriel : jonathan.piche@hsfqc.ca